

REPÈRES SAVOIE

Conseil départemental de l'accès au droit

Propriétaires bailleurs privés, découvrez vos droits

« On peut considérer qu'il existe un petit déficit d'information s'agissant des bailleurs personnes physiques qui détiennent parfois un ou deux biens. Et il convient de tordre le cou à l'idée répandue selon laquelle ce sont des nantis », souligne Jean-Wilfrid NOEL, président du Conseil départemental de l'accès au droit. Partant de ce constat, les membres de la structure ont souhaité organiser, samedi 15 juin à la Maison de la justice et du droit d'Albertville, un forum pour les informer de leurs droits et devoirs. Cette action associera un grand nombre d'intervenants du monde juridique, avec deux professions représentées : les huissiers de justice et les avocats. Le forum sera divisé en deux pôles : prévention et gestion des impayés. « La voie judiciaire n'est pas la seule. Il existe des techniques en amont :



Ce forum est organisé par le Conseil départemental de l'accès au droit et ses nombreux partenaires.

la souscription d'une assurance garantie des loyers ou le choix d'une caution va permettre au bailleur, même s'il y a eu des manquements contractuels, d'être réglé ». Le secteur associatif sera également présent pour compléter les informations apportées.

« Ça se vaudra une manifestation très concrète : il y aura une

tentative de prise en compte des questions posées, pour que les personnes soient envoyées d'emblée vers le bon interlocuteur, et qu'elles repartent d'ici en ayant le sentiment d'avoir été entendues », termine Jean-Wilfrid NOEL. Samedi 15 juin, de 13h30 à 18h, à la Maison de la justice et du droit d'Albertville. Entrée libre.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

L'opération séduction des chefs d'entreprise se poursuit

L'Etat poursuit son marathon d'information des chefs d'entreprise pour leur présenter le dispositif CICE, ainsi que les emplois d'avenir et contrats de génération. Mardi 28 mai à l'initiative du Centre des jeunes dirigeants Savoie et du Réseau entreprendre, ils s'étaient déplacés en nombre en préfecture, pour échanger très directement avec les représentants des Finances publiques, de l'Urssaf, d'Oséo et de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été détaillé pour mieux appréhender ses modalités d'ap-

plication. Il en ressort une certaine méfiance des chefs d'entreprise à s'engager, par crainte de ne pouvoir justifier dans trois, quatre ou cinq ans, à la suite d'un contrôle, les choix décidés aujourd'hui pour gagner en compétitivité. Le préfet Eric JALON a tenu un discours sans détour.

« Le gouvernement a pris un engagement très clair pour maintenir une stabilité fiscale le temps de la mandature. L'Urssaf et les Finances publiques ne sont pas à la recherche d'un moyen de coincer les sociétés », a-t-il déclaré. Il a été rejoint par Patrick CASABIANCA. « La cible du contrôle, c'est la vraie fraude : les entreprises non déclarées, le travail dissimulé... Je ne met-



Les services de l'Etat poursuivent l'information sur le CICE.

traï pas comme premier objectif de contrôle le CICE. Ce dispositif existe pour aider les entreprises à passer cette crise et se développer. » Les chefs d'entreprise peuvent d'ores et déjà faire leur dossier

auprès d'Oséo.

Oséo, délégation régionale des Savoie, 33, avenue d'Albigny, 74 000 Annecy. 04 50 23 50 26.